



Contribution

Plan régional de mobilité – Good Move

Adoptée par le Conseil d'administration le 4 juin 2018

Demandeur	Ministre-Président Rudi Vervoort
Demande traitée par	Conseil d'administration élargi
Demande traitée le	24 mai 2018
Contribution rendue par le Conseil d'administration le	4 juin 2018

Préambule

Lors d'un comité de pilotage mobilité organisé le 14 mai 2018 avec des représentants des Cabinets des Ministres Vervoort, Gosuin et Smet ainsi que de Bruxelles Mobilité, les membres du Conseil d'Administration élargi du CESRBC ont assisté à une présentation du plan régional de mobilité Good Move portant sur la démarche d'élaboration du plan, ses projections et ses focus.

L'attention a été portée sur le chapitre 3 du plan relatif aux focus. Good Move se décline en six focus (programmes d'actions stratégiques) déclinés en différentes actions :

- **Good Neighbourhood** : l'objectif est de lancer un programme d'actions très concret sur l'organisation complète de la mobilité par quartier dans les 10 ans à venir ;
- **Good Network** : l'objectif est de réaliser un ensemble performant de réseaux structurants des mobilités et d'établir des priorités claires dans le partage de l'espace des rues ;
- **Good Service** : l'objectif est de parvenir à offrir une palette de services qui remplacent, pour une partie significative de la population, la nécessité de posséder une voiture mais d'en préserver l'usage occasionnel ;
- **Good Choice** : l'objectif est de promouvoir des formes d'actions diversifiées en passant d'une politique axée sur l'offre de mobilité (infrastructures et services) à une politique d'optimisation des actifs et des gestions proactives de la demande;
- **Good Partner** : l'objectif est d'avoir une meilleure intégration entre les secteurs public, privé et associatif pour permettre des progrès concrets;
- **Good Knowledge** : l'objectif est de renforcer les connaissances, la récolte et l'exploitation des données (enquêtes, statistiques, big data), le monitoring sur base d'indicateurs, ...

Contribution

1. Importance de la concertation sociale

Le Conseil remercie les représentants des Cabinets et de Bruxelles Mobilité pour la présentation du plan « Good Move » qui leur a été faite lors du comité de pilotage organisé le 14 mai 2018. Le Sommet social extraordinaire du 26 septembre 2017 a ouvert la voie à la concertation sociale sur la question de la mobilité en Région bruxelloise. **Le Conseil** en rappelle l'importance, que ce soit dans le cadre de la Stratégie 2025 ou plus largement.

Le Conseil demande que la concertation avec les interlocuteurs sociaux concernant ce plan régional de mobilité et les autres dossiers relatifs à la mobilité se poursuive. Il insiste particulièrement pour être étroitement associé, avant passage en première lecture au Gouvernement, à la réflexion sur les fiches actions qui découleront du plan Good Move. A cet égard, **le Conseil** attend, pour chaque action prévue dans ce plan, que soient détaillés les ressources, humaines et financières, qui seront mobilisées, le degré de priorité dont chacune fera l'objet, ainsi qu'une estimation de leur impact socio-économique.

Le Conseil ne peut remettre un avis circonstancié sur le plan Good Move sur base des éléments actuellement en sa possession. Dès que le projet de plan lui sera soumis dans son entièreté, fiches

actions comprises, **le Conseil** mettra à profit le délai qui lui est laissé, jusqu'à la deuxième lecture, pour rédiger un avis approfondi.

Le Conseil tient, à tout le moins, à faire quelques remarques d'ordre général.

Le Conseil souligne positivement la large consultation autour de la co-construction de ce plan. Les interlocuteurs sociaux bruxellois regrettent toutefois de ne pas y avoir été plus étroitement associés.

En effet, la concertation sociale apporte une plus-value à plusieurs égards. La déclaration commune des conseils consultatifs fédéraux et régionaux du 28 mars 2018 en matière de mobilité¹ détaille les arguments en faveur de la concertation sociale sur cette question.

« La problématique de la mobilité est une responsabilité collective qui peut uniquement être résolue de façon intégrée et dans le respect des compétences de chacun en concertation avec les partenaires sociaux.

Des problèmes socio-économiques complexes tels que celui de la mobilité doivent être résolus avec la participation des partenaires sociaux. Ils ont, en effet, une valeur ajoutée en la matière vu que:

- les problèmes de mobilité ont un impact majeur sur un groupe important d'utilisateurs de la mobilité représentés par les partenaires sociaux.
- les partenaires sociaux disposent d'une vaste connaissance du terrain en termes de problèmes de mobilité rencontrés par les entreprises et les citoyens. De par leur position unique, ils peuvent faire en sorte que la politique de mobilité renforce le tissu socio-économique.
- les déplacements domicile-travail représentent un quart de la totalité des déplacements et plus de 60% du trafic en heures de pointe. En vue de rendre les trajets domicile-travail plus durables et plus fluides, les partenaires sociaux s'accordent, dans le cadre des accords interprofessionnels et des conventions collectives de travail, sur les contributions financières des employeurs et des travailleurs dans le coût des déplacements domicile-travail, sur le financement du système 80/20 et sur la manière éventuelle d'éviter des déplacements domicile-travail.
- les partenaires sociaux conseillent les Gouvernements sur les instruments destinés à encourager un changement de comportement en faveur d'une mobilité multimodale plus durable, tels que le budget mobilité et le cadre (para)fiscal pour les déplacements domicile-travail. Pour que cette transition soit une réussite, elle doit bénéficier d'une large adhésion sociétale. Ensemble, les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs représentées au sein des conseils consultatifs fédéraux et régionaux peuvent contribuer à ce soutien
- les partenaires sociaux s'efforcent de promouvoir les déplacements domicile-travail durables dans le cadre du travail faisable. »

Par ailleurs, **le Conseil** est opposé à toute forme de distinction entre les citoyens bruxellois et le monde économique, que ce soit dans le cadre de la réflexion sur la mobilité comme dans le cadre de toute autre compétence. Ainsi, il insiste pour que le plan Good Move intègre toutes les composantes de la Région.

¹ Déclaration commune – « De l'immobilité à la mobilité : agir maintenant pour inverser le cours des choses », 28 mars 2018.

2. Récents avis du Conseil en matière de mobilité

Le Conseil tient à porter une nouvelle fois à la connaissance du Gouvernement les derniers avis, plus généralistes, qu'il a rendus en matière de mobilité, dont un plus spécifique sur le focus Good Choice du plan régional de mobilité. Ceux-ci peuvent utilement alimenter les réflexions en cours dans l'élaboration de Good Move :

- [30 mars 2018](#) : Déclaration commune « De l'immobilité à la mobilité : agir maintenant pour inverser le cours des choses ! » ;
- A-2017-086-CES : Recommandations concernant le Focus Good Choice du plan régional de mobilité - Good Move. 20 décembre 2017 ;
- [A-2017-051-CES](#) : Projet de cahier de charges du rapport d'incidences environnementales du projet de plan régional de mobilité (Good Move). 4 septembre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 21 septembre 2017 ;
- [A-2017-006-CES](#) : Projet de plan régional de développement durable (PRDD) (voir volet mobilité). 13 mars 2017 ;
- [A-2016-008-CES](#) : Avis d'initiative relatif à la mobilité et infrastructures de transport en Région de Bruxelles-Capitale. Émis par le Conseil d'Administration le 16 février 2016 ;
- [A-2014-018-CES](#) : Avis d'initiative relatif à la mobilité en Région de Bruxelles-Capitale. 10 mars 2014, entériné par l'Assemblée plénière du 20 mars 2014.

*

* *